

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ
RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Commune de SAINT-SATURNIN



Echelle : 1:6500
Version arrêtée du 31 août 2023



Limites du zonage du PLU

- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole protégée
- N : Zone naturelle générale
- Np : Zone naturelle protégée
- NF : Zone naturelle à vocation de parcs potagers et/ou d'agrément
- NH : Zone naturelle à vocation de loisirs (constructibilité limitée)
- NH2 : Zone naturelle à vocation récréative
- NH2a2 : Zone naturelle d'habitat diversifié
- NH2a2b : Zone naturelle d'habitat diversifié
- NH2a2c : Zone naturelle d'habitat diversifié
- NH2a2d : Zone naturelle d'habitat diversifié
- NH2a2e : Zone naturelle d'habitat diversifié
- NH2a2f : Zone naturelle d'habitat diversifié
- NH2a2g : Zone naturelle d'habitat diversifié
- NH2a2h : Zone naturelle d'habitat diversifié
- NH2a2i : Zone naturelle d'habitat diversifié
- NH2a2j : Zone naturelle d'habitat diversifié
- NH2a2k : Zone naturelle d'habitat diversifié
- NH2a2l : Zone naturelle d'habitat diversifié
- NH2a2m : Zone naturelle d'habitat diversifié
- NH2a2n : Zone naturelle d'habitat diversifié
- NH2a2o : Zone naturelle d'habitat diversifié
- NH2a2p : Zone naturelle d'habitat diversifié
- NH2a2q : Zone naturelle d'habitat diversifié
- NH2a2r : Zone naturelle d'habitat diversifié
- NH2a2s : Zone naturelle d'habitat diversifié
- NH2a2t : Zone naturelle d'habitat diversifié
- NH2a2u : Zone naturelle d'habitat diversifié
- NH2a2v : Zone naturelle d'habitat diversifié
- NH2a2w : Zone naturelle d'habitat diversifié
- NH2a2x : Zone naturelle d'habitat diversifié
- NH2a2y : Zone naturelle d'habitat diversifié
- NH2a2z : Zone naturelle d'habitat diversifié

Inscriptions graphiques

Faune et végétation

- Forêt classée
- Forêt domaniale
- Forêt communale
- Forêt départementale
- Forêt régionale
- Forêt nationale
- Forêt domaniale
- Forêt communale
- Forêt départementale
- Forêt régionale
- Forêt nationale

Patrimoine

- Monument historique
- Site classé
- Site inscrit
- Site patrimonial remarquable
- Site classé
- Site inscrit
- Site patrimonial remarquable

Zonage réglementaire des plans de prévention des risques


PPR	Zones de prescription	Zones d'interdiction
PPR Inondation	O, O1, O2, R1, R2	R3, R3u
PPR Mouvement de terrain	O, O1	Ru, R3, R
PPR Pollution chimique	O, O1	R3u, Ru, Vg, V

Liste des emplacements réservés

N°	Libellé	Surface en m²	Bénéficiaire
208	ER - Extension du cimetière	138	la commune
209	ER - Réalisation d'un cheminement doux, d'une largeur de 3 m.	179	la commune
210	ER - Réalisation d'un cheminement, d'une largeur de 5m.	1013	la commune
211	ER - Création d'un parking	12063	la commune
212	ER - Réalisation de stationnements pour répondre aux besoins, notamment en lien avec l'urbanisation de la zone Ug et les équipements de proximité (collège, zone naturelle, ...)	643	la commune
213	ER - Cheminement doux à retrouver pour faciliter l'accès piéton à la rivière La Morve.	331	la commune
214	ER - Bassin d'orage	3276	la commune
291	ER - Aménagement routier (sécurisation RD et stationnement)	4215	la commune
295	ER - Aménagement entrée de bourg avec préservation des ruines de Pagnat	6064	la commune
307	ER - Création d'un parking	4056	la commune

Liste du patrimoine

N°	Type de patrimoine	Libellé
333	Autre remarquable	Autre remarquable : Séquoia
345	Patrimoine local	Le Rocher, formation rocheuse remarquable



Accès de circulation en piétons
Date de mise à jour : 03/03/2023 par DE
Date de mise à jour : 03/03/2023 par DE